



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B P 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 5169

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/CAB/SIACED PC/n° 093 en date du 30 septembre 2016 modifiant l'arrêté n° 2015/CAB/SIRACEDPC/036 en date du 1^{er} juin 2015 relatif aux commissions communale pour la sécurité ?

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 19 E 0001 relative à l'aménagement intérieur d'un magasin sous l'enseigne « 4 MURS » situé rue du Forgeron - 57180 TERVILLE,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 18 janvier 2019,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 31 janvier 2019,

VU l'avis favorable émis par la commission communale de sécurité lors de la visite avant ouverture effectuée le 8 mars 2019.

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public du magasin « 4 MURS », sis rue du Forgeron - 57180 Terville, à compter du 9 mars 2019.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 8 mars 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Jean-Paul BOULAY

Publié ou notifié le : **08 MARS 2019**